



ASSURANCE  
COLLECTIVE

## Communication à l'intention des participants

### Voyages à l'étranger sans baisser la garde

Bien que la plupart des restrictions et des consignes sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 soient derrière nous, que les frontières soient rouvertes et que les croisières et les vols internationaux gagnent de jour en jour en popularité, il demeure important de ne pas baisser la garde et de consulter les [recommandations](#) aux voyageurs du gouvernement canadien avant de quitter le pays.

Avant de partir, nous vous invitons aussi à consulter notre [FAQ](#) pour en savoir plus sur les frais admissibles et non admissibles à un remboursement et connaître la couverture des frais médicaux d'urgence engagés à l'étranger, sous réserve des paramètres de votre contrat d'assurance collective<sup>1</sup>. Il est toujours important de vous informer sur la situation sanitaire à destination, car des mesures pour les voyageurs étrangers sont toujours en vigueur dans plusieurs pays.

Notez que la preuve d'assurance voyage est disponible dans [l'Espace client](#), sous *Formulaires et documents*, et dans l'application iA Mobile. Ce document est exigé pour visiter certains pays, notamment Cuba. Vous pouvez donc l'obtenir facilement avant votre départ et voyager en toute tranquillité d'esprit.

<sup>1</sup> Notez que certaines garanties dont il est question dans la FAQ ne sont pas offertes dans tous les contrats et que vous pourriez ne pas être couvert par celles-ci.



ON S'INVESTIT, POUR VOUS.